



Le 22 mars 2024

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2024 – SALLE COMMUNALE**

Présents :

Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Lise MIGNON, Adjoint, Rufin COCHETEUX, Sylvie DEBRIL, Benoît LEROY, Chantal BAERT, Pascal DEHAEZE, Patrick LESAGE, Christophe VANHALST, Alain DECHAUME, Gérard NOCK et Rita TRINEZ.

Absent ayant donné procuration :

Jean-Marc BOUCHEZ qui donne procuration à Patrick LEMAIRE.

Secrétaire de séance : Alain DECHAUME

ORDRE DU JOUR

Avant d'engager l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose aux Elus d'ajouter un point :
« adhésion de la commune au groupement de commande Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels ».
A l'unanimité les Elus approuvent

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 1^{er} février 2024 :

Deux remarques sont formulées sur le Point « Questions diverses » :

1 – Sylvie DESTRIEZ : « Point sur la commission animation – Repas des Aînés » : Sylvie DESTRIEZ avait indiqué qu'elle notait ce point et en discuterait avec les membres de sa commission. Sur le procès-verbal il est indiqué « Sylvie DESTRIEZ note ce point », il est ajouté « et en discutera avec sa commission ».

2 – Rita TRINEZ : rappelle qu'elle avait fait remarquer que le portail d'accès à la salle communale était fermé pendant le service restauration scolaire, rendant inaccessible l'accès au défibrillateur, soit de 11 h 45 à 13 h 30.
Cette remarque n'est pas portée au procès-verbal, elle sera ajoutée.

Monsieur le Maire rappelle le plan vigipirate en vigueur, l'une des consignes est de tenir fermés les locaux en présence des enfants. C'est la difficulté du respect de cette règle.

Plus de remarque, Monsieur le Maire propose aux Elus d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024, dont les remarques ci-dessus. Le procès-verbal est approuvé par 14 voix et 1 abstention : Pascal DEHAEZE absent à la séance.

2 – Adhésion de la commune au Groupement de commande « électricité » porté par la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente ce point.

Sylvie DEBRIL demande si des études ont été menées pour comparer les propositions aux tarifs communaux.

Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes se charge de faire l'étude de marché, qui est alors établi sur l'ensemble des communes souhaitant adhérer aux groupements. Le volume de commande permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault est porteuse de groupement de commandes en matière d'énergie : Gaz et Electricité, permettant ainsi d'obtenir des prix compétitifs dans plusieurs domaines.

Un groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture, vient à expiration prochainement. Celui-ci est relancé par la Communauté de Communes. La commune n'a pas adhéré au premier groupement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer ce groupement. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement pour la fourniture et l'acheminement d'électricité avec services associés à la fourniture.

A l'unanimité les Elus approuvent l'adhésion de la commune et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

3 – Adhésion de la commune au groupement de commande « Gaz » porté par la Communauté de Communes

Monsieur le Maire, comme pour l'adhésion précédente, propose aux Elus d'approuver l'adhésion de la commune au groupement pour « la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec services associés à la fourniture.

A l'unanimité les Elus approuvent l'adhésion de la commune et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

Point ajouté : signature d'une convention de groupement de commandes « service d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à ce groupement de commandes. Il propose de renouveler l'adhésion de la commune.

Il rappelle les missions menées au bénéfice de la commune : tarif préférentiel sur la mise à disposition d'un atelier d'insertion en entretien d'espaces verts. Depuis plusieurs années cet atelier intervient sur la Commune.

Monsieur le Maire explique les difficultés qui sont parfois à déplorer :

- les agents de terrain de cet atelier d'insertion sont souvent éloignés voire très éloignés de l'emploi, l'atelier est là pour les réinsérer dans l'activité professionnelle ;
- l'encadrement peut avoir des difficultés à gérer les équipes pour les raisons ci-dessus.

Lors d'une réunion entre la Communauté de Communes et l'atelier d'insertion, a été évoqué le point sur l'encadrement, explique Monsieur le Maire. Des dispositions ont été prises visant à améliorer le suivi des agents.

Benoit LEROY demande si l'entretien des Riez entre dans ce compte ?

Non, répond Monsieur le Maire, si c'est le personnel Interval qui intervient pour l'entretien des Riez, c'est au titre de l'entretien des cours d'eau.

La présente délibération est relative aux « 400 heures » mises à disposition pour la commune pour les taille et entretien des espaces verts et cimetières communaux.

Lise MIGNON demande si le personnel de remplacement qui intervient actuellement en restauration scolaire est du personnel Interval.

Non, répond Monsieur le Maire, l'agent actuellement en place dépend de la Société privée ACTUA, placement de personnel en restauration scolaire (entre autres).

Plus de remarques n'étant formulées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention de groupement de commandes « service d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels ».

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de marché.

Pascal DEHAEZE demande la parole avant d'aborder le point 4.

Il souhaite évoquer un courrier transmis par la Mairie aux propriétaires des logements situés le long du Riez. Ce courrier informe les propriétaires concernés de leur obligation de prendre des mesures de lutte contre les inondations. Il demande également à Monsieur le Maire si les propriétaires pourraient subir un refus ou une baisse de prise en charge en cas de sinistre s'ils n'ont pas satisfait à cette obligation.

Monsieur le Maire conseille aux propriétaires de se rapprocher de leur assurance.

4 – Examen et avis du Conseil Municipal sur le projet « Z.A.E.R. » Zone d'Accélération de la Production d'Energie Renouvelable »

Christophe THIEBAUT a participé à une présentation, organisée par la Communauté de Communes sur ce sujet.

Ce point est inscrit aux Conseils Communaux de toutes les Communes, afin d'expliquer ce projet et définir les ZAER.

Il rend compte des actions à mener : chaque commune est invitée à définir des secteurs ou des parcelles pouvant accueillir des Zones d'Accélération de la Production d'Energie Renouvelable avec comme date butoir le 31.03.2024.

Les communes doivent définir des choix de production d'énergie renouvelable parmi la liste ci-dessous.

Plusieurs modes sont possibles :

- Eolien
- Panneaux Solaires
- Géothermie
- Biomasse
- Bio gaz...

sur des secteurs classés zones A ou N au Plan Local d'Urbanisme.

Il précise que les ZAER n'ont pas vocation à remplacer les cultures : l'agriculture et l'Energie Renouvelable doivent « vivre » ensemble » : par exemple implantation de panneaux solaires avec pâturage du bétail.

Christophe THIEBAUT en appui de sa présentation visionne un document rédigé par la Chambre d'Agriculteur. Ce document est joint au présent procès-verbal pour une meilleure information/compréhension.

Ce soir, le Conseil Municipal, dit-il, doit donner un avis sur les dispositifs (ci-dessus énumérés) qu'il ne souhaite pas voir implanter sur la commune.

Discussion :

Question de Rufin COCHETEUX : les agriculteurs vont-ils être aidés dans cette démarche ?

Réponse de Christophe THIEBAUT : aujourd'hui si un agriculteur pose des panneaux solaires (par exemple) sur une parcelle classée zone A sur laquelle du bétail pâture, aucune aide financière n'est prévue. Si une ZAER est définie : une aide financière peut être attribuée à l'agriculteur si les travaux engagés permettent au bétail et au dispositif d'énergie renouvelable de « co-habiter ». Une précision le champ photovoltaïque ne doit pas couvrir plus de 30 % de la surface concernée.

Benoit LEROY fait remarquer que les agriculteurs ne sont pas propriétaires de la totalité des parcelles qu'ils exploitent. Les propriétaires ne sont pas forcément agriculteurs.
Autre remarque : la Loi, dit-il, devrait inciter les propriétaires à mettre des panneaux solaires sur les toits ce qui limiterait l'implantation sur les champs ou parcelles destinées à nourrir la population.

Il évoque l'implantation de ZAER sur des zones polluées.

Christophe THIEBAUT répond que ce point précis est repris dans la loi.

Autre point abordé : les panneaux photovoltaïques posés au sol : réponse de Christophe THIEBAUT : il est interdit de poser de panneaux photovoltaïques au sol, les panneaux solaires doivent être couplés avec une activité agricole.

Christophe THIEBAUT rappelle que l'objet de ce point au présent Conseil Municipal est de répondre à la demande de la Communauté de Communes : expliquer à l'ensemble des Conseils Municipaux du territoire le but de ZAER et définir des modes d'énergies renouvelables et leurs emplacements.

Christophe THIEBAUT propose de procéder par "élimination" : trois axes d'implantation de zones d'énergie renouvelables sont possibles pour COBRIEUX :

1 – pas de ZAER

2 – ZAER sur les zones non urbanisées

3 – ZAER sur l'ensemble de la commune ;

Il précise que le regard du Conseil Municipal doit porter sur l'ensemble de la commune .

DISPOSITIONS RETENUES

Emplacement des secteurs d'implantation de ZAER :

Premier point : définition du secteur concernée : zone urbanisée

ZAER à orientation photovoltaïques sur l'ensemble des toitures en zone urbanisée

Proposition retenue à l'unanimité.

Second point : définition du secteur concerné par la ou les ZAER : ensemble de la commune hors secteurs boisés

(à ce jour il reste des interrogations, explique Christophe THIEBAUT : par exemple sur le secteur des Zones d'Expansion de Crue rien n'est défini à ce jour)

Choix du ou des ZAER à arrêter pour ce second point zones ci-dessus définies :

Eolien : vote unanime contre ;

Panneaux photovoltaïques : vote unanime pour ;

Géothermie : vote unanime pour ;

Biomasse : vote unanime contre

Troisième point : définition du secteur concerné : zone à vocation agricole

Energie retenue : BIOGAZ

Proposition retenue par : 6 voix pour – 5 abstentions – 4 voix contre.

Monsieur le Maire conclut cette présentation ; les choix retenus par le Conseil Municipal seront transmis à la Chambre d'Agriculture.

5 – Point sur la communication

Lise MIGNON : information communication

- le site est mis à jour, y compris la partie information de la Communauté de Communes, en ce qui concerne COBRIEUX et le secteur direct.

6 – Point sur les Commissions

Sylvie DESTRIEZ : commission animation

- rappel de l'animation proposée le samedi 23 mars par et en présence de la Gendarmerie, en deux parties : information sur la cyber attaque suivie d'une mise à jour des règles du Code de la Route.

- opération "Village Propre" organisée le samedi 13 avril par l'APEIC.

Communauté Amie des Aînés (CADA) : référente Sylvie DEBRIL

Sylvie DEBRIL rend compte de la réunion tenue ce mardi 19 mars.

La CADA vise à promouvoir un environnement favorable aux personnes âgées en encourageant leur participation, en facilitant l'accès aux services et en encourageant le vieillissement actif.

Réalisation en premier temps, d'un diagnostic interne afin d'établir une photographie du territoire et de ses besoins via un questionnaire.

Les quatre thématiques sont :

- 1 - espaces extérieurs et bâtiments Habitat
- 2 – information, participation citoyenne
- 3 – lien social et solidarité, culture et loisirs
- 4 – transports et mobilité, autonomie et soins.

7 – Questions diverses

Ligue Protectrice des Animaux - LPA

Référent : Alain DECHAUME, qui a assisté à une première réunion du SIVU nouvellement constitué en lieu et place de la LPA. Mission : gestion des animaux errant.

Il explique un projet en cours d'examen : l'acquisition d'un espace près de la commune d'HALLUIN qui pourrait accueillir l'ensemble des services. A ce stade : le SIVU est à la recherche de financement.

Projet d'amélioration énergétique de la Garderie

Christophe THIEBAUT évoque ce dossier : 3 sociétés sont contactés sur ce dossier, 2 d'entre elles ont répondu, reste en attente 1 réponse.

Dès réception de l'ensemble des éléments, la commission arrêtera le projet pour lancement des travaux avant la date butoir pour le maintien des subventions.

Signalisation horizontale sur la commune

Le dossier suit son cours.

Un devis a été sollicité pour avoir une offre permettant de comparer avant la prise de décision.

Groupe des jardiniers

Les travaux de remise en état des espaces verts communaux ont repris avec en premier lieu les espaces à l'entrée de la commune, route de Cysoing.

Point sur le Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

- de l'absence pour raison médicale de l'agent d'entretien des espaces verts
- et des dispositions prises pour assurer le suivi du service périscolaire suite à des arrêts maladie.

Sécurité aux carrefours

Benoit LEROY rend compte d'une demande d'un riverain qui propose d'installer un miroir de la Grand'Rue vers la route de Cysoing pour les cyclistes qui remontent cette Route Départementale.

Christophe THIEBAUT rend compte d'une même demande émise par Jean-Marc BOUCHEZ pour l'installation d'un miroir rue du Mazet au niveau du n°4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La date de la prochaine séance sera communiquée par mail dans les prochains jours.

**Le Maire,
Patrick LEMAIRE**



Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Templeuve
Communauté de Communes du Pays de Pévèle

Tél : 03,20,84,56,90
mail : mairie.cobrieux@orange.fr

